



REACT-EU : ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

La crise sanitaire due à la COVID 19 a démontré la nécessité de disposer sur le territoire d'infrastructures numériques de qualité dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Le développement des infrastructures numériques permet d'apporter une réponse rapide et efficiente en matière de mise en réseau, de traitement et transmission des données dans ces domaines, et plus largement dans l'économie. Renforcer la connectivité numérique et tirer parti du développement de la numérisation au service des citoyens devient un enjeu pour le territoire au regard du contexte sanitaire actuel.

Quel est l'objectif :

Ce nouvel axe couvre plusieurs types d'actions en phase avec l'objectif du programme REACT-EU :

- Accélérer la transition numérique de l'économie et favoriser une plus grande résilience de l'activité ;
- Favoriser le travail à distance dans les domaines de l'enseignement et de la santé et limiter les déplacements en période de crise ;
- Pallier aux inégalités scolaires en réduisant la fracture numérique dans les établissements ;
- Développer les usages numériques des lycéens en favorisant l'équipement individuel en ordinateurs et l'accès à des ressources numériques de qualité.

Les projets susceptibles d'émarger à cette action REACT-EU 3.1 concernent principalement le déploiement de nouveaux outils, équipements ou infrastructures numériques favorisant le travail et l'enseignement à distance, ce qui permet de limiter les déplacements, dans un contexte de crise paralysant la mobilité des citoyens. Ce soutien s'avère d'autant plus nécessaire que la durée de la crise sanitaire s'allonge et que la résurgence risque d'être plus fréquente à l'avenir en raison du réchauffement climatique.

Les crédits REACT-EU auront également vocation à soutenir les investissements dans des équipements numériques de traitement de la donnée (calculateur, datacentre, infrastructures mutualisées de télécommunication ou de services...), ayant une dimension structurante sur le territoire régional, y compris en matière de santé ou d'enseignement.

L'amélioration des équipements numériques liés à l'enseignement permettra également de favoriser l'adaptation et l'anticipation des établissements aux crises, en garantissant les conditions de mise en oeuvre d'un enseignement distanciel ou mixte. Ainsi, dans le cadre du plan « 100% lycées numériques », il s'agit de doter les établissements et les lycéens des équipements (bornes wifi, équipements individuels en ordinateurs, etc.), en ressources numériques (contenus) et de les accompagner dans l'acquisition de compétences numériques transversales, et ce dans une vision à moyen et long terme de disparition progressive des manuels scolaires sous format papier.

L'amélioration et le renouvellement des équipements industriels présents sur les plateaux techniques des lycées, doit obligatoirement passer par la prise en compte des évolutions technologiques et de la transformation numérique. Ces nouvelles acquisitions permettront, enfin, de former les jeunes sur des outils professionnels où le numérique sera pleinement présent, dont la maîtrise est nécessaire dans de nombreux secteurs d'activités normands d'avenir, et d'améliorer leur employabilité ou de favoriser leur poursuite d'études.

Qui sont les bénéficiaires :

Selon les mesures visées :

- Région Normandie (les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel et lycéens étant bénéficiaires ultimes),
- Syndicats mixtes,
- Etablissements publics ou privé,
- Associations;

Caractéristiques de l'aide :

REACT-EU soutiendra :

- L'acquisition d'équipements ou infrastructures numériques structurants en matière de santé ou d'enseignement (datacenter, ordinateur, infrastructures mutualisées de télécommunication ou de services ouvertes aux chercheurs, aux enseignants, aux étudiants et plus généralement à tous les usagers...);
- L'acquisition d'équipements numériques pour les plateaux techniques de lycées, permettant la formation des lycéens et apprenants normands aux dernières technologies appliquées à l'industrie (usine numérique, réalité virtuelle à visée professionnelle, machines à commande numérique...);
- Le développement de la connectivité filaire et sans-fil des établissements d'enseignement (soutien aux investissements en matière de WiFi, d'équipements d'enseignement distanciel dans les lycées);
- Le développement des compétences numériques des lycéens à travers la mise à disposition individuelle en ordinateurs portables (prêt) pendant la période de leur scolarité, associés à des ressources numériques et l'acquisition d'équipements numériques pour la formation dans les filières innovantes et l'accompagnement à leur utilisation (en lien avec la S3 ou les métiers de l'électricité ou des environnements connectés).

Sont éligibles les dépenses :

- D'acquisition de services d'hébergement d'application et/ou de licences et/ou logiciels, d'équipements, de matériels et de données numériques ou d'équipements numériques appliqués à l'industrie directement affectés au projet déposé ;
- D'acquisition de dispositifs permettant les échanges et les transferts de données et d'informations ;
- De maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, prestations de services liées au projet numérique ;
- De déploiement de la connectivité filaire et sans-fil dans les établissements d'enseignements ;
- De salaires directement liées au projet et complémentaires aux dépenses énumérées ci-dessus.

Les abonnements à des services numériques ne sont pas éligibles.

Contact

Direction de l'Aménagement Numérique
Service Fonds Européens Numérique et Innovations
Isabelle YOUF
Téléphone : 02 14 47 62 98

Fonds européens



Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)